BULLETIN
JANVIER 2024



MITTERSHEIM

Sommaire

Le Mot du Maire 3
Les délibérations du conseil 4
Mi & Mi - Le canal des houillères... 6

Village - comptes administratifs 8
En cours d'année 9
Commémorations 10
Décorations & Fleurissement 11
Ecoles 13
Association des Donneurs de Sang 15
Etat Civil 16
Anniversaires 17
Repas des ainés 18
Flash Info - Taxe d'habitation sur logement vacant 20

Port - comptes administratifs 21
Food Truck 22
Terres d'Oh ! 23

Zone de Loisirs - comptes administratifs 24
En cours d'année 26
Animations 28
Travaux et nettoyage 29
Amicale des Sapeurs-Pompiers 30
Terre Neuve Sauvetage Aquatique 31
Sentinelles Formation / BNSSA 31
Yachting Club de Nancy 32

Calendrier des manifestations 2024 33
Internet et Sécurité Gendarmerie Nationale 34
Correspondances du Maire 36
Communauté de Commune Sarrebourg Moselle Sud 46
Pôle Déchets : calendrier 2024 47
Numéros & Horaires 48

Le mot du Maire

« CHANGEMENT »



Encore une année qui se termine, et le temps qui file …

Une année riche en changements, marquée par le départ de certaines collaboratrices et l'arrivée de nouvelles.

Mais surtout, cette année a été le théâtre de transformations à l'échelle mondiale, que ce soit dans le domaine climatique, les relations internationales ou encore la gestion des ressources énergétiques.

Les impacts des changements climatiques se font de plus en plus ressentir dans notre région, se manifestant par des hivers plus cléments et des étés caniculaires, suivis de périodes de sécheresse puis de fortes intempéries.

Ces transformations induisent déjà des évolutions sur le plan politique, entrainant une accélération de l'élaboration de lois et de règlements visant à contrer cette problématique.

Des législations telles que la Loi sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ou l'Accélération Pour les Énergies Renouvelables (APER) nous contraignent à repenser notre approche de l'urbanisme dans notre village pour l'avenir. Vous trouverez des explications détaillées à ce sujet dans les pages de votre bulletin municipal.

De plus, j'ai jugé bon d'inclure les échanges de courriers avec le Président de la République concernant les pertes financières subies durant la période du Covid-19, ainsi que les réponses obtenues des services de l'État. Je vous laisse le soin de vous forger votre propre opinion à ce sujet.

Ces mutations façonneront assurément l'avenir de notre village, ouvrant la voie à plusieurs projets dès 2024.

Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur, à vous et à votre famille.

Votre maire.

Jean Luc HUBER

Délibérations de 2023

Le conseil municipal s'est réuni 7 fois en 2023.

Au vu du nombre de délibérations prises, dans un souci d'économie de papier, nous vous invitions à venir les consulter en détail en mairie, et dès leur mise à disposition sur mittersheim.fr.



Séance du 27 février 2023

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes LUTZ M., BERG C., KALK M., SOMMER S., GIESSINGER MULLER D., WENZEL A., Mrs DALANJI T., HERMANN B., KILLIAN T - Etait excusée : Mme KREMEUR V (procuration à M. HERMANN B).

Dcm : 2023-02-01 / Objet : **Convention avec la société Free Mobile**

Dcm : 2023-02-02 / Objet : **Règlement Intérieur de la Zone de Loisirs saison 2023**

Dcm : 2023-02-03 / Objet : **Régularisation location terrain privé camping**

Dcm : 2023-02-04 / Objet : **Candidatures locations Zone de Loisirs**

Dcm : 2023-02-05 / Objet : **Taxe d'habitation logements vacants**

Dcm : 2023-02-06 / Objet : **Compte administratif 2022**

Dcm : 2023-02-07 / Objet : **Compte de gestion 2022**

Dcm : 2023-02-08 / Objet : **Affectation résultats PORT et BASE NAUTIQUE**

Dcm : 2023-02-09 / Objet : **Autorisation de paiement de factures Investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour l'ensemble des budgets**

Séance du 3 Avril 2023

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes LUTZ M., BERG C., KALK M., SOMMER S., GIESSINGER MULLER D., WENZEL A., KREMEUR V., Mrs HERMANN B., KILLIAN T - Etait excusé : M. DALANJI T (procuration à Mme KREMEUR V)

Dcm : 2023-04-01 / Objet : **Compte de gestion Commune et Camping 2022**

Dcm : 2023-04-02 / Objet : **Compte administratif Commune et Camping 2022**

Dcm : 2023-04-03 / Objet : **Affectation résultats Commune et Camping**

Dcm : 2023-04-04 / Objet : **Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023**

Dcm : 2023-04-05 / Objet : **Budgets Primitifs 2023**

Dcm : 2023-04-06 / Objet : **Modification tarifs CNS**

Dcm : 2023-04-07 / Objet : **Autorisation de recrutement**

Dcm : 2023-04-08 / Objet : **Contrat de médiation**

Dcm : 2023-04-09 / Objet : **Travaux sur vitraux de l'église**

Dcm : 2023-04-10 / Objet : **Règlement Intérieur de la Zone de Loisirs saison 2023 + fiche renouvellement convention d'occupation**

Dcm : 2023-04-11 / Objet : **Règlement Vidéoprotection**

Dcm : 2023-04-12 / Objet : **DIA/Projet achat maison à proximité des écoles**

Dcm : 2023-04-13 / Objet : **Convention Sentinelles**

Dcm : 2023-04-14 / Objet : **Convention M. GACHENOT**

Dcm : 2023-04-15 / Objet : **Ajout tarif location dôme**

Dcm : 2023-04-16 / Objet : **Règlement de partage de matériel**

Séance du 16 Octobre 2023

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes KREMEUR V., GIESSINGER MULLER D., BERG C., KALK M., SOMMER S., WENZEL A., Mrs DALANJI T, KILLIAN T., HERMANN B - Etait excusée : Mme LUTZ M. (procuration à M HUBER Jean Luc)

Dcm : 2023-10-01 / Objet : **Chasse Communale**

Dcm : 2023-10-02 / Objet : **Décisions modificatives Port et Commune**

Dcm : 2023-10-03 / Objet : **Provisions pour créances douteuses. Délibération adoptant une méthode de calcul**

Dcm : 2023-10-04 / Objet : **Nouveaux tarifs**

Dcm : 2023-10-05 / Objet : **Projet aménagement camping et demandes de subventions**

Dcm : 2023-10-06 / Objet : **Modification convention CNS**

Séance du 15 Novembre 2023

Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Etaient présents : Mmes KREMEUR V., GIESSINGER MULLER D., BERG C., KALK M., SOMMER S., WENZEL A., LUTZ M., M KILLIAN T. - Étaient excusés : M DALANJI T. (procuration à Mme BERG Corinne), M HERMANN B. (procuration à Mme KREMEUR Valérie)

DCM : 2023-11-01 / Objet : **Tarification Salle des fêtes, Annexe, périscolaire et Yachting Club**

DCM : 2023-11-02 / Objet : **Décisions modificatives**

DCM : 2023-11-03 / Objet : **Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »**

DCM : 2023-11-04 / Objet : **Proposition d'un estimateur de dégâts de gibiers**

DCM : 2023-11-05 / Objet : **Mise à jour Fermages**

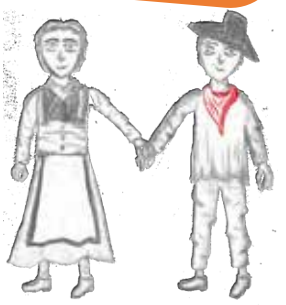


Exposition Biodiversité

Le Canal des Houillères de la Sarre et sa digue :

Mi & Mi

un cadeau de l'histoire qui fait notre fierté de Mittersheimois et Mittersheimoises !



Quand nous étions petits et que nous sortions du village pour la première fois, pour aller au collège ou pour faire un séjour chez des cousins éloignés, nous ne comprenions pas leur réaction surprise à l'évocation de notre « Lac Vert » ! Pour nous, il est là depuis toujours !

« Comment ça, tu as un étang dans ton village ? Tu te baignes tout l'été, tu vas à la pêche avec ton grand père ? Nous, on n'a pas tout ça ! Vous avez de la chance à Mittersheim !». Oui, quel trésor en effet que notre étang, sa digue et sa zone touristique que nous appelons affectueusement « la plage ».

Tout a commencé au cours de la 2ème moitié du XIXème siècle. Il devenait nécessaire de transporter de plus en plus de charbon depuis le bassin minier : il y avait urgence pour l'Etat français de soutenir l'essor des industries Strasbourgeoises et Mulhousiennes, en traçant un canal avec des écluses permettant aux transporteurs de marchandises, principalement du charbon, du métal, des céréales, et initialement du bois de rejoindre le Rhin vers Strasbourg, ou de prendre l'axe Nancy au départ de la zone minière de Grossbliedersdorf. A l'époque de l'ouverture du canal, les péniches marchandes n'avaient pas de moteur, elles étaient halées, c'est à dire tractées par des chevaux, d'où l'appellation « chemin de halage ».

Pour faire fonctionner cet édifice, il fallait une réserve d'eau. Un ouvrage spécifique a donc été pensé : la digue. Celle-ci a été conçue comme une structure solide et massive avec sa taille impressionnante. Elle a été édifiée comme une barrière naturelle capable de contenir les eaux des ruisseaux ; elle bénéficiait déjà sur place d'une ancienne étendue d'eau qui lui a permis de devenir un « étang réservoir ». La digue a été mise en service en 1866, tout comme le canal. Ça y est : le Lac Vert était né ! Il doit son grand nom au fait qu'il était entouré de feuillus et de forêts verdoyantes.

Sur le canal, les écluses 12, 13, 14 et 15, la maison du garde et du subdivisionnaire accueillaient six familles en tout ; elles vivaient sur place et étaient rattachées au territoire de la commune de Mittersheim. Les éclusiers à l'époque étaient sédentaires et les écluses en fonctionnement manuel. Toute la famille participait à la vie d'écluse, les enfants aidaient à actionner le tourniquet ou faire monter les vannes… Chaque maison d'écluse avait son potager, voire pour certaines de petits élevages. Les bateliers, transporteurs de marchandises, côtoyaient les familles et étaient heureux de les revoir régulièrement ; ils se sentaient accueillis, comme on retrouve des amis de longue date. Le long du canal il y avait des épiceries et des petites brasseries, complétées par la pratique d'un troc équitable qui permettait de maintenir un lien social et économique positif. Ces échanges gratuits de denrée et de biens qui reviennent à la mode à notre époque, étaient autorisés et familiers, ils représentaient souvent une nécessité pour les uns et comme pour les autres. A Mittersheim, il y avait une épicerie au bord du canal et un relais restaurant « Café Lorraine H. Gapp » à proximité de l'écluse 14 et d'autres points commerçants ou d'accueil dans la commune elle-même.





La digue et le Lac Vert ont eu un impact profond sur le développement de notre village qui cicatrisait des blessures profondes qu'a laissé la Seconde Guerre Mondiale. En plus de répondre aux besoins pratiques de la régulation de l'eau, ces structures ont apporté une bouffée d'air frais à Mittersheim. Le Lac Vert est devenu un lieu touristique, connu jusqu'aux frontières allemandes, et rassemblant les familles pour des pique-niques du dimanche, les parties de pêches ou de pétanque, et les moments de détente au bord de l'eau, grâce au développement de la plage dans les années 60-70. Bientôt, les premières colonies de vacances étaient accueillies, et les écoliers et collégiens ont fait connaître l'endroit aux familles de la région.

Le Canal des Houillères de la Sarre appartient à l'Etat, il est mis à la disposition de Voies Navigables de France * pour sa gestion. Dans les années 80, c'est le déclin avec la fermeture des mines de charbon qui ouvre ainsi la voie au tourisme fluvial. En 1980, 1100 péniches ont traversé Mittersheim et 42 plaisanciers. 1993 a marqué l'année la plus forte en termes de fréquentation avec 500 péniches, 2700 plaisanciers. En 2000, 24 péniches ont été enregistrées dans les statistiques VNF*, avant la fermeture du puits de Merlebach en septembre 2003.



Aujourd'hui, la digue et le Lac Vert sont un patrimoine pour Mittersheim. Il n'est pas uniquement un réservoir d'eau essentiel, un témoin d'un passé industriel éteint, il est aussi un site naturel préservé où la biodiversité s'épanouit. Les rives du canal et les abords du Lac Vert sont des sanctuaires de biodiversité. Les photographes, les passionnés d'ornithologie connaissent ce lieu et les amateurs de botanique se régalent de notre palette végétale bigarrée. Les passionnés de la nature peuvent profiter de randonnées pédestres le long des sentiers sinueux qui offrent des vues panoramiques sur le canal, sa forêt et le lac. Cette nature offre une expérience immersive (pour utiliser un mot à la mode), mêlant histoire, nature et engagement de la population pour entretenir un espace de vie en harmonie.

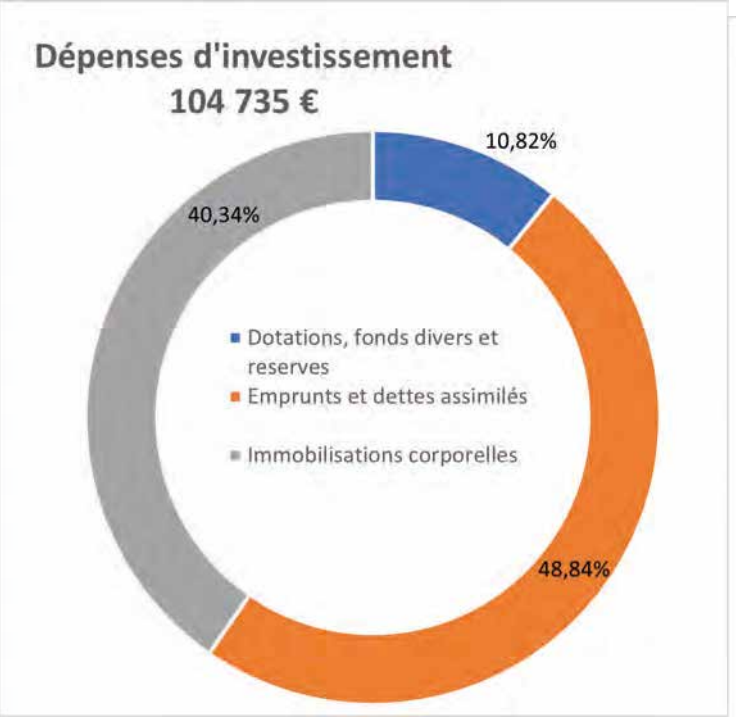
Nous pensons en premier lieu à nos générations futures et à l'importance de protéger ce trésor. La préservation de cet écosystème est au cœur de nos préoccupations en tant que villageois. Depuis plusieurs mandats, les conseillers autour du Maire et avec le soutien actif de nos associations locales mènent des initiatives de sensibilisation, des actions nettoyage des berges du lac. Des événements culturels sont organisés régulièrement pour dynamiser et fédérer la commune, pour partager la richesse de ce patrimoine unique. Le développement du port est à saluer également : avec la capitainerie et les infrastructures et les animations régulières, il nous permet d'accueillir les bateaux des touristes attirés en ce moment c'est vrai principalement par les pistes cyclables. Ces itinéraires vélos sont gérés par la COM COM (Communauté des Communes) en ce qui concerne la signalisation, le balisage et l'entretien du revêtement. Leur fréquentation est en hausse constante.

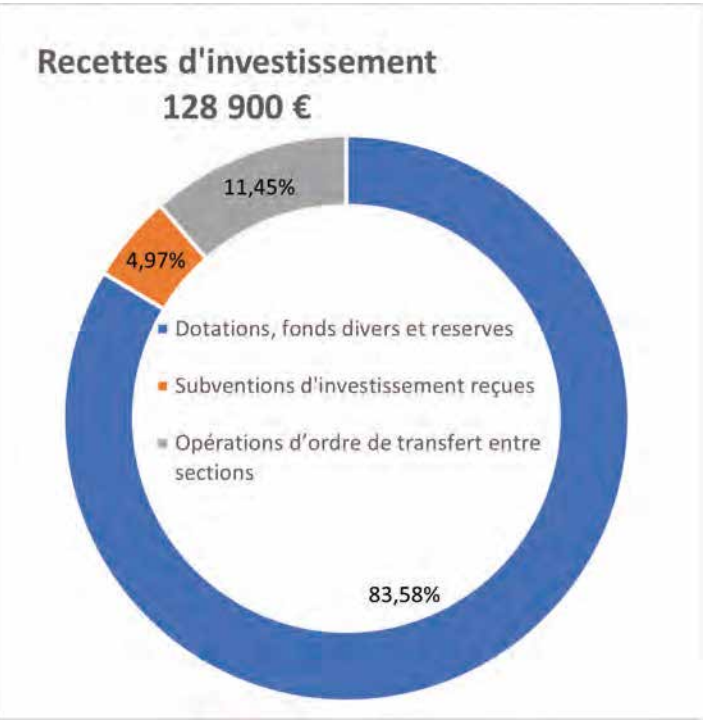
L'activité de location de bateaux a récemment amené des touristes canadiens, mais ce sont les australiens qui nous ont touchés au cœur quand il se sont dit émerveillés par la vue sur le lac depuis le canal : « *it is so unique, amazing** ! ». N'attendons pas que les touristes du bout du monde viennent nous rappeler cette beauté que nous pouvons admirer tous les jours et soyons fiers de préserver notre héritage naturel !

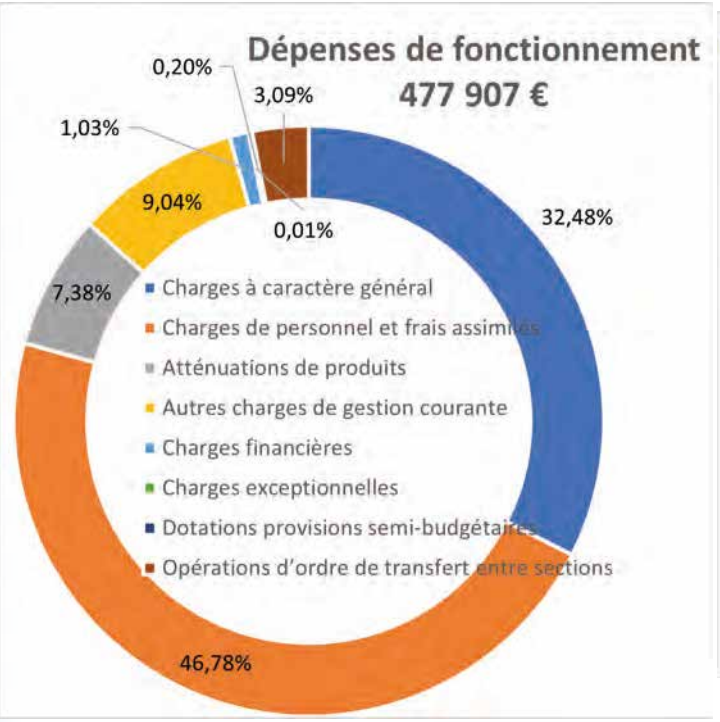
**C'est tellement unique, incroyable !*

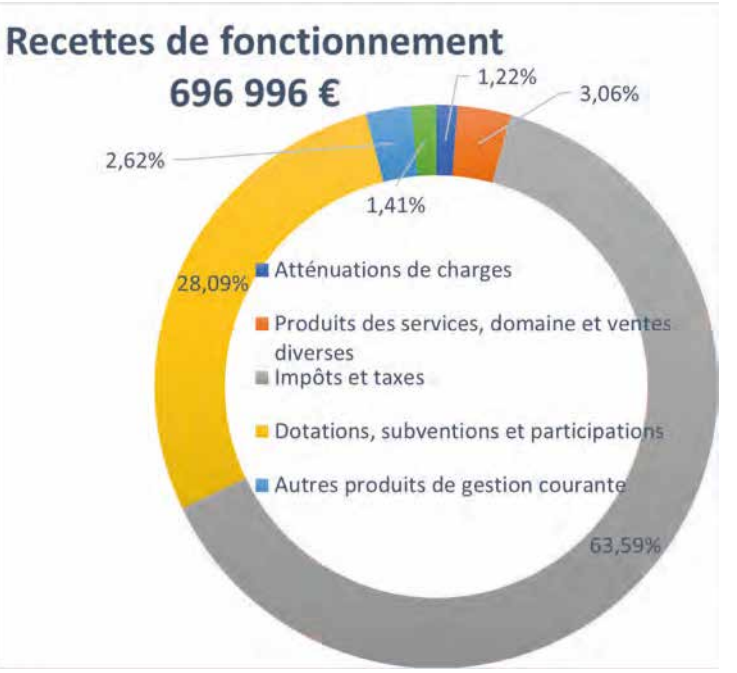
VILLAGE

Comptes Administratifs











en cours d'année



Expo et conférence sur la Biosphère, le 3 novembre







Rafraichissement de la signalétique horizontale





Félicitations à Stéphanie Sommer, notre Conseillère Municipale, qui a participé et fini sur le podium.



Brioches de l'amitié



L'Association des Parents d'Elèves de Mittersheim a réuni 621 € cette année, au profit de l'UNAPEI* grâce à l'opération « Brioches de l'Amitié », et à destination de l'APEI de Sarrebourg, pour les enfants en situation de handicap. Merci à tous.

** Union National des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés*

Mittersheim, commune préférée des auditeurs de Radio Mélodie dans le Pays de Sarrebourg avec 35% des votes (fin juillet 2023), suivie de Fénétrange et Réchicourt-le-château.



Commémorations
8 mai et 11 novembre













Décorations et fleurissement

Merci à tous ceux qui participent
à l'embellissement de notre commune.

































Et bravo pour les décos d'Halloween.



Oui merci aux villageois.





Ecoles





Passage du Saint Nicolas (décembre 2022)



Initiation aux échecs du CP au CM2 (année 2022-2023)





Sortie à l'écurie d'Altwiller de la petite section au CM2 pour découvrir comment soigner les chevaux et participer à une initiation à la voltige (avril 2023)



Sortie à Lucey des classes d'élémentaire pour découvrir les techniques de cueillettes et de travail du raisin lors des vendanges. (septembre 2023)



Participation à Arts en scène pour les Maternelles (mars 2023)



Le 19 octobre 2023 s'est tenue dans la cours des écoles de Mittersheim la manifestation solidaire « Mets tes baskets » pour l'association ELA venant en aide aux personnes atteintes de leucodystrophie. Les 40 élèves de l'école ont couru afin de récolter des dons pour l'association.













ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

L'association des donneurs de sang bénévoles de Mittersheim se porte plutôt bien.

Il y a une légère baisse des donneurs pour 2023, mais nous constatons l'arrivée de nouveaux donneurs, surtout des jeunes montrant qu'ils se sentent concernés par l'importance de ce geste.

L'association compte actuellement 13 membres actifs.

Comme tous les secteurs, nous sommes touchés par l'inflation, ce qui rend encore plus importante la distribution des calendriers et la subvention allouée par la Mairie de Mittersheim.

Merci également à notre traiteur Pascal Collingro qui prépare à chaque fois de très bons repas à un tarif compétitif.

Nous avons également établi le "zéro alcool" lors des collectes, préconisé par l'EFS, ce qui a bien été accepté par les donneurs.

En attendant encore plus de donneurs car le manque de sang est toujours d'actualité.

Etat Civil



Mariages ou Pacs, nos vœux de bonheurs aux nouveaux couples :

THOUEILLE Lionel et HOUEL Aurelane, le 25 février.
ROYER Damien et MULLER Noémie, le 24 juin.
JACOB Mickaël et ANTOINE Angeline, le 12 août.
DOUVIER Laurine et THIEL Coraline, le 9 décembre.









Félicitations aux heureux parents qui ont vu arriver en 2023 :

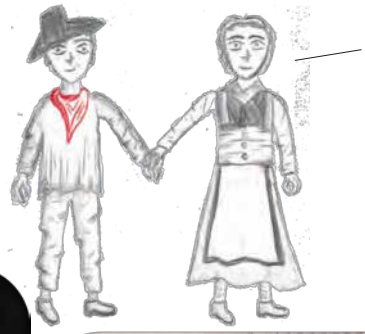
BLEICHNER Lenaëlle, le 26 mai.
RECHENMANN Ana, le 6 septembre.
NEFF Roehrig Mathieu, le 25 décembre.



Membre de la famille, proche, ami, voisin… disparus en 2023, nous présentons nos très sincères condoléances à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

Mme UNTEREINER Christine, le 5 février
M. SCHAMBER Christian, le 1e mars
M. WEILAND Detlef, le 27 mars
M. GRABHERR Jean-Marie, le 28 mars
M. GRUB Joël, le 23 avril
Mme HUYGHEBAERT Béatrice, le 04 mai
M. SIEGWARTH Werner, le 25 mai
Mme SCHÄFER Claudine, le 28 mai
M. KILLIAN Roland, le 29 juin
Mme POLISZCZUK Jacqueline, le 28 août
M. KHOUMRI Amar, le 17 septembre
Mme GRUB Myriam, le 24 octobre
Mme BOFF Evelyne, le 21 novembre
Mme DRAPP Claudine, le 14 décembre
M. MAIRE Lionel, le 16 décembre

Anniversaires



Nos aînés sont le cœur de notre village.
Ils sont la mémoire de l'histoire de notre région, nous rappelant nos origines et les combats menés afin de nous permettre de vivre libres et égaux.
Nous sommes fiers de les compter parmi nous et de partager avec eux ces précieux moments.



















Mme	AUBERT Marcelle	08/10/1927	Mme	DE TOGNI Marlise	09/06/1935
Mme	RAUCH Liliane	29/11/1929	Mme	HAFER Marie	11/07/1935
Mme	LANGER Edith Maria	14/04/1930	Mme	DALANJI Jacqueline	21/07/1935
Mme	DAMM Elfriede	30/01/1931	Mme	POINSIGNON Marie	22/09/1935
Mme	BOUSCH Yvonne	05/07/1931	Mme	HETZEL Lydia	31/12/1935
Mme	GERMAIN Marie	18/07/1931	Mme	KUNEGEL Adrienne	01/02/1936
Mme	GAUTHIER Irma	28/12/1931	Mme	POINSIGNON Mathilde	29/09/1936
M.	KURZ Charles	17/09/1932	Mme	GRABHERR Anne	05/11/1936
M.	SIMON Claude	07/04/1933	Mme	PFLAUM Catherine	22/02/1937
M.	POINSIGNON Mansuy	02/04/1934	Mme	KARCHER Christiane	27/04/1937
Mme	HERRADA Denise	02/01/1935	Mme	LESLE Antoinette	05/09/1937
M.	PFLAUM Fridolin	08/01/1935	M.	MATHIS Gilbert	11/09/1937
M.	KARCHER Rémi	17/05/1935	Mme	DISCHER Caroline	22/03/1938

Mme	KARCHER Hélène	29/04/1938	Mme	CHALL Anne	30/03/1941
M.	DISCHER Gérard	09/06/1938	Mme	HETZEL Elfriede	12/12/1941
M.	DE TOGNI Mario	23/07/1938	Mme	DISCHER Alice	24/04/1942
Mme	SCHMITT Eliane	13/10/1938	M.	DRAPP Guido	15/06/1942
M.	DURMEYER Jean	29/01/1939	M.	SECEROV VOJISLAV	24/07/1942
Mme	KLEIN Marie	18/06/1939	Mme	BAYARD Monique	25/10/1942
Mme	LESQUIR Marguerite	20/07/1939	Mme	KHOUMRI Anne	14/11/1942
M.	KUNEGEL Martin	01/09/1939	Mme	LITTNER Cécile	14/11/1942
M.	LITTNER Jean -Claude	20/12/1939	M.	SCHUIMER Pierre	15/12/1942
M.	JUNG Joseph	30/12/1939	M.	SALVADOR Henri	27/12/1942
M.	HECKMANNS Jurgen	14/08/1940	M.	BOUR Richard	06/01/1943
Mme	BERG Annette	26/08/1940	Mme	GIESSINGER Marlise	29/12/1943
M.	HETZEL Gustave	19/10/1940	Mme	KILLIAN Marcelline	05/08/1943
Mme	MATHIS Caroline	14/12/1940	M.	KUNEGEL Auguste	05/09/1943
			Mme	POIROT Annelise	25/10/1943



Repas des ainés le 14/01/24, préparé par le Gourmet Lorrain.































Flash Info

Taxe d'Habitation sur Logement Vacant (THLV)

D'ici à 2050, la règlementation nous impose l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » des sols dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021. Cette ZAN vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France avec un objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Sur la décennie précédente, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Tous les territoires sont concernés : mais en particulier 61% de la consommation d'espaces est constatée dans les territoires sans tension immobilière. Les conséquences sont écologiques (érosion de la biodiversité, aggravation du risque de ruissellement, limitation du stockage carbone) mais aussi socio-économiques (coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, dévitalisation des territoires en déprise, diminution du potentiel de production agricole, etc.).

Dans l'objectif de répondre à ces engagements, à notre échelle, la commune a décidé de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants. L'intérêt est de réallouer les « dents creuses » que sont les habitations inoccupées au centre du village, avant d'empiéter sur les terres agricoles dans un but environnemental et économique.

Cette *Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants* est due si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement à usage d'habitation, non meublé, et vacant depuis plus de 2 ans (au 1er janvier de l'année d'imposition). La taxe est calculée d'après la valeur locative de l'habitation.

Par exemple, un logement vacant au 1er janvier 2023 est imposable à la THLV en 2023, dès lors qu'il est vacant au moins depuis le 1er janvier 2022.



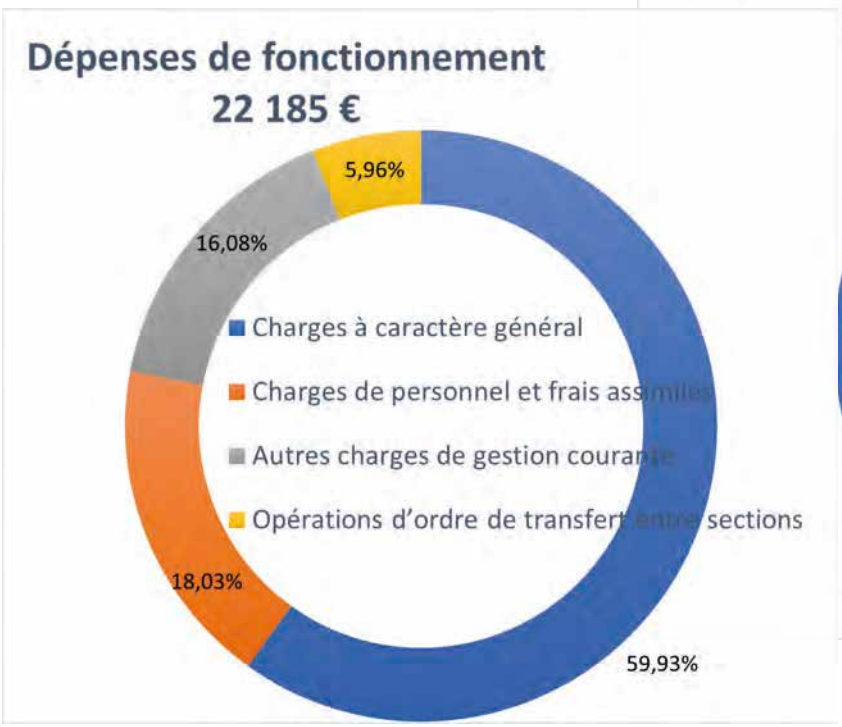
PORT

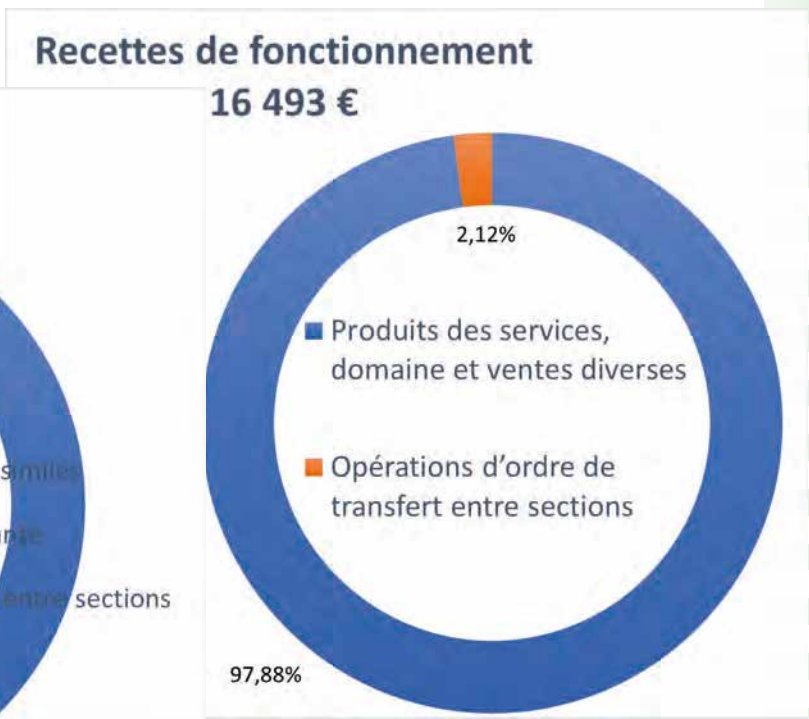
Budget du port

atout touristique complémentaire pour notre commune.

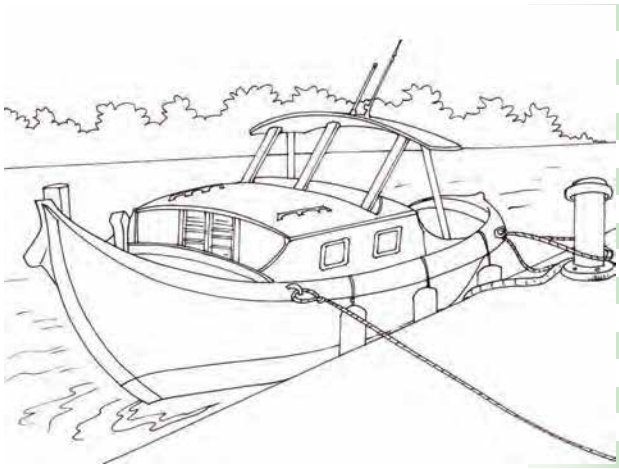














Le BummelTisch propose depuis cette année un restaurant ambulant qui est stationné au port tous les jeudis, durant la belle saison. Il dispose d'une terrasse de 3 garnitures (20 couverts maximum) dans un esprit de guinguette.

Dans une démarche zéro déchet, la vaisselle n'est pas à usage unique et les producteurs locaux sont un maximum sollicités. Est proposée une formule menu de cuisine traditionnelle française ou allemande, unique par passage, en privilégiant les réservations, toujours dans un esprit anti gaspillage.



Nettoyage et fleurissement

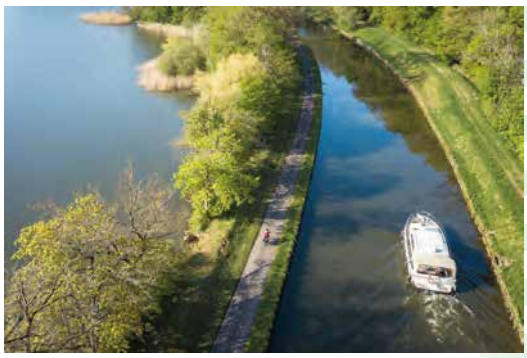






La commune de Mittersheim est adhérente à l'Association Bassin touristique des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin depuis sa création en 2017.

L'association Bassin touristique des canaux de la Sarre et de la Marne regroupe 5 communautés de communes et d'agglomération : la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les communautés de communes de l'Alsace Bossue, du Saulnois, de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg. A eux s'ajoutent 11 communes mouillées, traversées par les canaux et deux associations de loueurs de bateaux et de plaisanciers en eaux intérieures.



Les missions de l'association : faire la promotion du tourisme fluvestre et du territoire de Terres d'Oh !. Développer le tourisme fluvestre, ses équipements et aménagements sur l'ensemble du territoire pour créer une continuité de l'offre et un réseau d'accueil des touristes.

TEMPS FORT DE L'ASSOCIATION

Le 15 mars dernier à Sarreguemines s'est tenue une journée de concertation autour du tourisme fluvial. Monsieur le Maire était présent tout au long de la journée.

La matinée a été consacrée à la présentation de l'association, les retombées économiques du tourisme fluvial qui s'élèvent à plus de 12 millions d'euros pour notre bassin de plaisance qui est le 3ème bassin de France après le Canal du Midi et les canaux de Bourgogne. Plusieurs intervenants ont rythmé cette matinée : **VNF**, l'association **Vélo et Mobilités Actives du Grand Est**, **Téragir** pour le label environnemental « Pavillon Bleu » et le Président et Directeur du **Syndicat Mixte du Canal du Nivernais**.

L'après-midi était quant à elle réservée à des ateliers permettant aux participants de s'exprimer sur les thématiques suivantes : le *développement touristique*, le *tourisme durable et les mobilités douces* et *l'identité de Terres d'Oh !.*

A l'issus de cette journée, un schéma de développement touristique sur 3 ans a été créé et sera présenté aux membres de l'association à l'Assemblée Générale 2024.

COMMUNICATION

Les campagnes d'influence représentent la moitié du budget de communication de l'association. Après @**UnMondeaVélo**, blogueurs spécialisés dans les voyages à vélo et **@L'OiseauRose**, blogueuse récemment nommée dans le Top 10 des blogs à suivre pour préparer ses voyages, **@Syklopates**, couple de blogueurs à vélo accompagné de leur chat et de leurs chiens, **@Carnetd'escapades** et **@Alaconqêtedelest** ont découvert Terres d'Oh ! grâce à une programmation mettant en avant les activités, les circuits à vélo, les circuits de randonnées, la gastronomie et les produits du territoire.

Retrouvez leurs séjours sur le site internet de Terres d'Oh ! : www.terres-d-oh.com

PROJET EVENEMENTIEL 2024

2024 sera sous le signe de l'évènementiel au fil de l'eau. Durant la saison estival 2024, l'association Terres d'Oh ! organisera un festival itinérant le long des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin. Les informations seront communiquées ultérieurement et sur les réseaux de Terres d'Oh !.

Zone de Loisirs

Comptes administratifs

Centre Nature et Sport

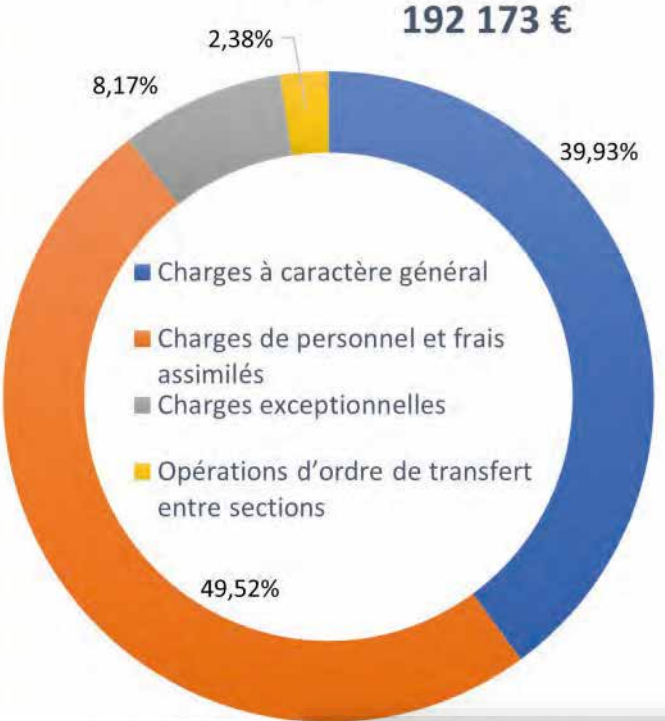
Dépenses d'investissement
7 530 €



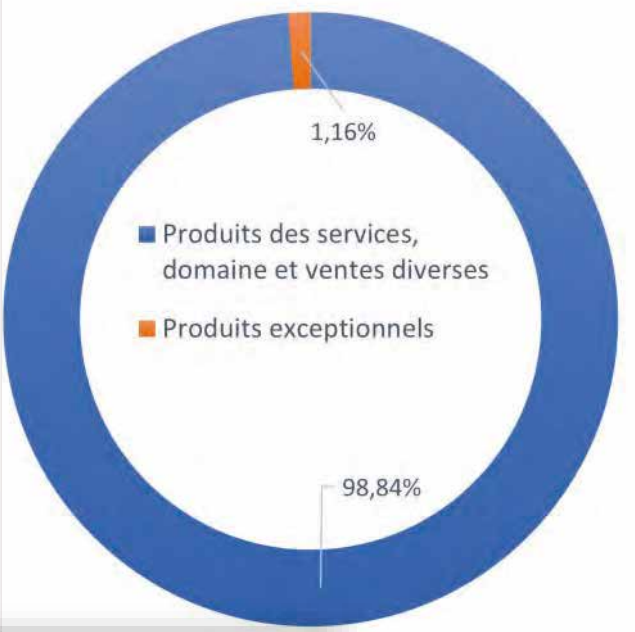
Recettes d'investissement
4 577 €



Dépenses de fonctionnement
192 173 €



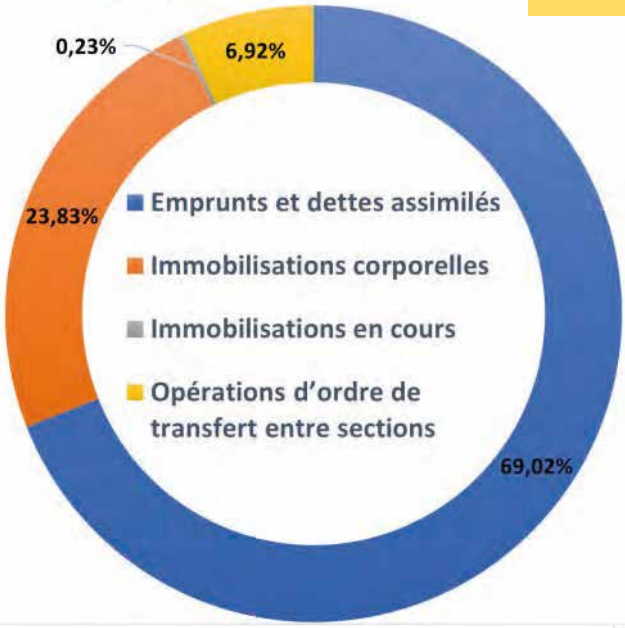
Recettes de fonctionnement
196 949 €



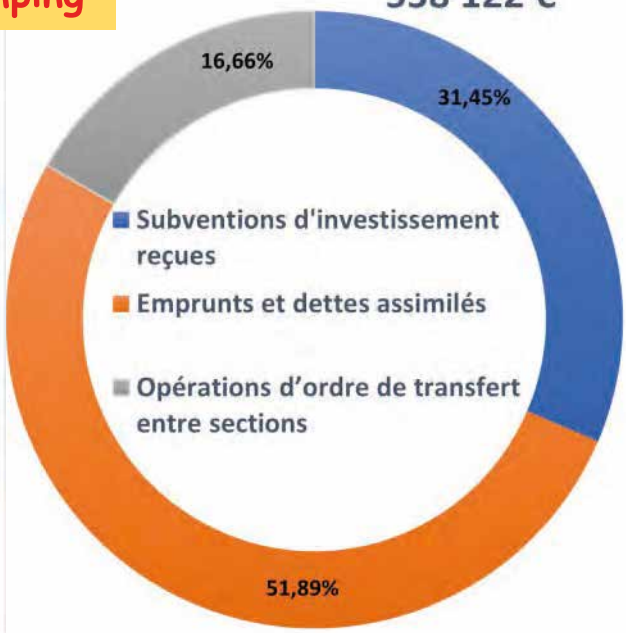


Camping

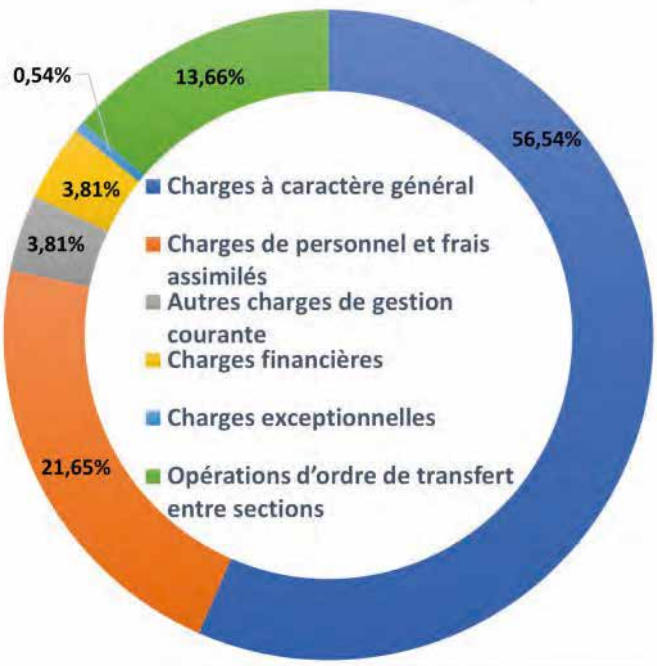
Dépenses d'investissement
419 772 €



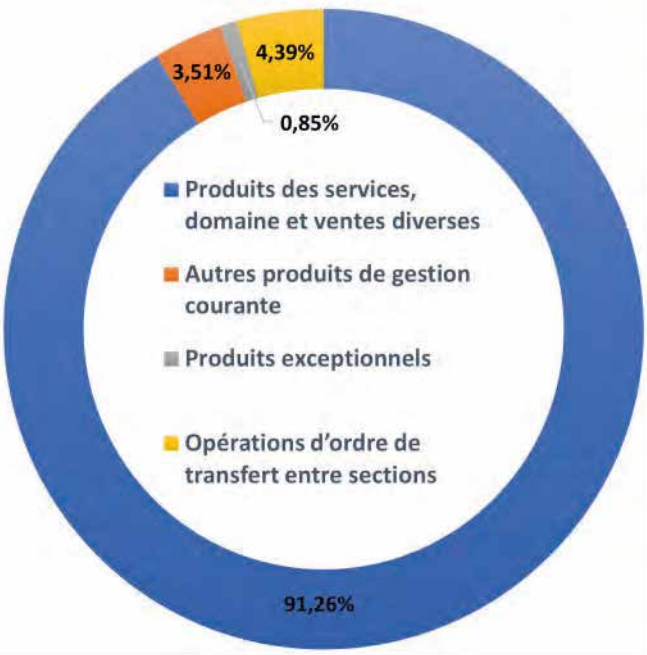
Recettes d'investissement
558 122 €



Dépenses de fonctionnement
680 960 €



Recettes de fonctionnement
661 713 €



Traitement des cyanobactéries











janvier, mai et juillet 2023















ANIMATIONS DE L'ETE

















Ibiza Party









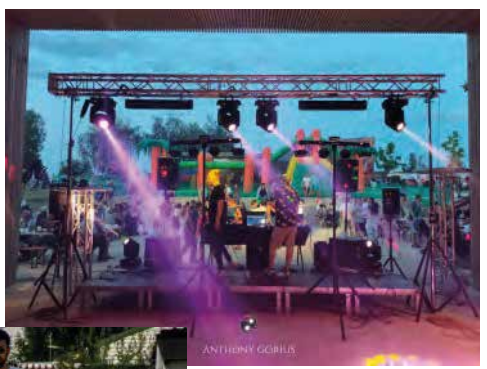




Karaoké

&

Pétanque





Fleurissement







Classes







Nettoyage et nouveaux bungalows









Travaux Enedis









MARCHE DU LAC VERT

Après une interruption de 3 ans, due à la crise sanitaire, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a, à nouveau, pu organiser sa marche estivale.

Cette 3ème édition a connu une belle affluence, de quoi ravir les membres de notre Amicale.

Deux itinéraires ont été proposés avec des ravitaillements bien garnis et appréciés de nos participants.

Après le parcours, un repas composé de pâtés lorrains ou barbecue du « Gourmet Lorrain » de Sarrebourg a réconforté non seulement les marcheurs mais aussi des sympathisants de notre association.

Soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous tout au long de cette journée.

Je tiens à remercier les pompiers, les vétérans, leurs épouses et leurs copines qui se sont investis de bon cœur pour la réussite de cette manifestation.

Mélanie KALK
Présidente de l'Amicale













Terre Neuve Sauvetage Aquatique

Le club Terre Neuve Sauvetage Aquatique organise, du 9 au 12 mai 2024, un rassemblement avec des chiens de sauvetage aquatique. Y participeront plusieurs clubs venus de France :





Bretagne B.T.N.S
L'Aube C.C.C.S.N
Normandie TN50
Vendée A.T.N 44
Alsace TN67

Les techniques de sauvetage aquatique, de perfectionnement au secourisme, ainsi que des cours d'éducation canine seront au programme.



Le samedi 11/05 l'après-midi à 14 heures une démonstration sera organisée. Différentes structures d'urgence seront présentes telles que pompiers, plongeurs, secouristes maîtres-nageurs sauveteurs de la base nautique de Mittersheim et les maîtres chiens en binôme avec leurs fidèles compagnons à 4 pattes. Cette démonstration sonnera la fin du stage, ce qui permettra de valider l'évolution et les compétences des maîtres et des chiens.





Contact : Terre Neuve Sauvetage Aquatique,
34 rue du stade, 57410 Rahling
06.08.49.82.15 ou faby8865@gmail.com

Sentinelles





FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

accessible à toutes et tous
gratuite pour les habitants de Mittersheim

3 journées de formation prévues en 2024
voir le tableau des manifestations

RENSEIGNEMENT

06 16 74 44 61 - www.sentinelles-formation.fr



Yachting Club de Nancy

L'eau, l'air, la voile…la vie du YACHTING CLUB NANCY.

Voilà une saison s'achève avant l'ouverture de la prochaine en 2024.

La voile, contribue au bien-être et à vous maintenir en bonne santé. Elle est faite pour vous toutes et tous, enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, passionnés, amateurs, sportifs.
Alors n'hésitez pas à venir nous voir… tout est réuni et adapté au Yachting Club de Nancy, pour découvrir ou se perfectionner dans divers sports de plein air, sur un site accueillant et sécurisé.

Le YCN, en plein cœur du part régional naturel de Lorrain, vous permettra de vous initier à toutes sortes de navigation (paddles, windsurf, wing foil, dériveurs, caravelle, habitables, NEO 495 pour une pratique handivoile, optimist…) sur un site incontournable.

Nous organisons des compétitions régionales, avec succès, comptant pour le classement national FFVoile (« Manifestations Grand Est » comme les Championnat promotionnel windsurf, Challenge Alsace-Lorraine en modélisme naval, Open de la Caravelle, régates NEO495 et classiques…), et certains se déplacent également en région ou hors région (1ère place au Grand Prix de l'Ecole Navale à Brest en Néo 495), pour porter haut les couleurs du YCN.

Le club rassemble des passionnés, bénévoles, amateurs éclairés, apprentis, d'authentiques marins, diplômés… et n'attend plus que vous pour partager leur passion de la voile et leur savoir-vivre.

Quel que soient vos envies et votre niveau… n'hésitez pas à consulter notre site (http://ycnancy.free.fr), facebook (Ycn lavoileenlorraine) et prenez contact (hp54@orange.fr 0607872753 ou c.peccard@free.fr 0675190673) pour une petite visite et vous essayer à la Voile… Vous êtes attendus !

Catherine PECCARD
Jean-Philippe RENARD



Chacun sa spécialité

Optimists : pour une première expérience





Pratique handi/valide… bateau, ponton, aide à embarquement, bouées sonores… tout est possible !



Sur l'eau, par la théorie… la pratique

Manifestations 2024

Fév. 03	Assemblée Générale	Sentinelles	Dôme
11	Assemblée Générale	UNC	Salle des fêtes
11	10.000 m indoor	USM – Aviron	Dôme
21	Formation aux gestes qui sauvent (18h à 20h)	Sentinelles	Dôme
23	Assemblée Générale	Soc. des Arboriculteurs	Salle des fêtes
Mars 03	Assemblée Générale	AAPPMA	Pont Neuf
09	Assemblée Générale	USM	Salle des fêtes
16 . 17	Assemblée Générale & réarmement	YCN	Zone de Loisirs
22	Assemblée Générale	Crédit Mutuel	Dôme
Avr. 05	Collecte de sang	Donneurs de Sang	Salle des fêtes
06 . 07	Salon de la pêche	AAPPMA	Dôme
27 . 28	Portes ouvertes	YCN	Zone de Loisirs
Mai 08	Commémoration et repas	UNC	Salle des fêtes
22	Formation aux gestes qui sauvent (18h à 20h)	Sentinelles	Dôme
Juin 01 . 02	Concours « Carnassiers »	AAPPMA	Zone de Loisirs
01 . 02	Portes ouvertes	YCN	Zone de Loisirs
08 . 09	Régate du comité départemental (coupe de Nancy)	YCN	Zone de Loisirs
14	Fête des écoles	APE	Dôme
15 . 16	Fête de l'eau	Animation Mairie	Zone de Loisirs
15 . 16	Régate « Handi-sport »	YCN	Zone de Loisirs
22	Régate	USM – Voile	Zone de Loisirs
23	Marche Gourmande	Sapeurs-Pompiers	Dôme
23	Championnat « WindSurf »	YCN	Zone de Loisirs
29/06	Régate « Optimist »	USM – Voile	Zone de Loisirs
Juillet	Tournoi de pétanque les mardis (à partir de 18h)	La Boule de Mitt	Zone de Loisirs
05	Collecte de sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes
06 . 07	Régate radiocommandée - modélisme	YCN	Zone de Loisirs
13	Soirée Fête Nationale	Animation Mairie	Zone de Loisirs
13	Soirée Pizza Flamme	AAPPMA	Zone de Loisirs
27	Ibiza (sous réserve)	Animation Mairie	Zone de Loisirs
Août	Tournoi de pétanque les mardis (à partir de 18h)	La Boule de Mitt	Zone de Loisirs
15	Fête des tracteurs	AAPPMA	Pont Neuf
ND	Ballermann (sous réserve)	Mairie	Zone de Loisirs
ND	Tournoi de pétanque (JPK)	Animation Mairie	Zone de Loisirs
25	Régate	USM – Aviron	Zone de Loisirs
25	Marche Gourmande	AAPPMA	Zone de Loisirs
Sept. 01	Brocante	USM	Port fluvial
21 . 22	Open de la Caravelle	YCN	Zone de Loisirs
25	Formation aux gestes qui sauvent (18h à 20h)	Sentinelles	Dôme
29	Enduro Carpe (jusqu'au 5 octobre)	AAPPMA	Zone de Loisirs
Oct. ND	Brioches de l'amitié	La Boule de Mitt	Village
20	Octobre Rose (à confirmer)	Animation Mairie	ZDL - Village
Nov. 03	Fête patronale	Animation Mairie	Port fluvial
03	Ice Regatta	YCN	Zone de Loisirs
08	Collecte de sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes
09	Street Fishing	AAPPMA	ZDL - Canal
11	Commémoration et repas	UNC	Salle des fêtes

Réunion des associations



- ND : date non encore définie

- Certaines manifestations peuvent être changées ou annulées.

Gendarmerie nationale

Internet & SÉCURITÉ



Internet connaît ces dernières années un développement spectaculaire.

Dans la vie quotidienne, Internet, c'est d'abord plus de liberté pour les individus, qui se connectent chaque jour par millions, par-delà les frontières.

Mais Internet, c'est aussi **des menaces nouvelles pour la sécurité :** *escroquerie, faux mails, vols de numéros de carte bancaire, pédopornographie, trafic de stupéfiants, atteinte aux réseaux, intimidations...*

La prévention s'avère être un outil indispensable pour faire face à cette menace qui appartient au domaine de l'immatériel.

1 - LES JEUNES INTERNAUTES ET LA CYBERINTIMIDATION



Internet a créé un univers de nouvelles formes de communications pour les jeunes. Ils peuvent utiliser les courriels, sites Web, bavardoirs («chat» en anglais) ou messageries pour rester en contact avec leurs amis ou s'en faire de nouveaux. Souvent laissés sans surveillance, certains jeunes deviennent les victimes d'intimidation, de harcèlement, de travestissement d'identité et de diffamation.

Le rôle des parents :

Renseignez-vous le mieux possible sur Internet et sur l'utilisation qu'en font vos enfants. Discutez avec eux des sites qu'ils fréquentent et des activités qu'ils pratiquent en ligne. Soyez au courant de ce qu'ils affichent sur des sites Web ou sur leurs propres pages personnelles (blog).

Formez vos enfants à l'utilisation d'Internet en leur exposant les dangers. L'instauration d'un code de conduite peut s'avérer une bonne idée. Les jeunes sont beaucoup moins enclins à se livrer aux activités auxquelles les parents établissent des règles précises.

Apprenez à vos enfants à être responsables lorsqu'ils visitent des sites Internet :

Ne pas donner d'information personnelle à son sujet ou au sujet de la famille

Ne pas prendre de texte, d'image ou de son d'un site Web sans permission

Ne pas envoyer de message insultant, grossier ou menaçant à qui que ce soit

Ne jamais faire un achat en ligne sans permission



Réagissez lorsque votre enfant est victime d'intimidation en ligne. Soyez attentifs aux signes de détresse révélateurs d'une possible intimidation.
Ex : aller à l'école à contre coeur ou refuser d'utiliser un ordinateur.

Rapportez tous les cas de harcèlements en ligne ou de menaces physiques à la police ou la Gendarmerie. N'effacez rien et soyez réactifs.

Le rôle des enfants et adolescents :

Protégez vos coordonnées personnelles (téléphone cellulaire, messagerie) en les communiquant uniquement à des personnes connues.

Prenez les mesures suivantes en cas d'intimidation en ligne :

Prévenez un adulte de confiance (parents, enseignant, frère, soeur, grand-parent...)

Quittez immédiatement l'environnement ou l'activité en ligne où a lieu l'intimidation (bavardoir, forum, jeux, messagerie, etc)

Bloquez les messages de courriel ou de messagerie de la personne qui harcèle et ***ne jamais y répondre.*** *Vous devez vous contenter de relever les propriétés du mail, vous assurer de ne pas effacer les traces et de prévenir au plus tôt les services de gendarmerie*

Le happy slapping, qui consiste à filmer les violences entre adolescents (bien souvent à l'aide d'un téléphone portable) et à les diffuser par MMS ou sur internet, tombe sous les coups des articles du code pénal :

- 222-1 à 222-14 et 222-23 à 222-31 qui répriment les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (poursuite du ou des auteurs des violences)

- 222-33-3 qui punit l'enregistrement et la diffusion d'infractions de violences (permet de poursuivre celui qui filme l'agression et en publie les images)





2 - QUELQUES CONSEILS POUR ETABLIR DES RELATIONS SECURITAIRES SUR INTERNET

Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à naviguer en sécurité sur le net :

Employez des noms d'utilisateur et des mots de passe différents pour vos divers services. Choisissez de préférence des noms qui ne vous identifient pas.

Il est indispensable pour un internaute d'avoir un anti-virus (mis à jour), un anti-spam (blocage « pourriels » et messages) et un pare-feu.

Si vous êtes abonné à un service de clavardage («chat») ou de rencontre en ligne, renseignez-vous sur le service avant de vous inscrire.

Ne donnez jamais votre adresse domiciliaire à quelqu'un que vous rencontrez en ligne.

N'affichez pas de photographies de vous ou de votre maison sur internet. Si vous voulez échanger des photographies, ne le faites qu'avec des personnes que vous connaissez bien. Envoyez-leur directement en les annexant à votre message.

Si vous avez une page Web personnelle, sélectionnez avec soin les renseignements personnels que vous allez y afficher. Demandez-vous si l'information contenue sur votre site pourrait être utilisée contre vous.



Si vous recevez un courriel, une photographie ou un enregistrement offensant ou menaçant, transmettez-le avec ses propriétés à votre fournisseur d'accès Internet pour qu'il fasse enquête à l'adresse suivante : abuse@... suivi du fournisseur d'accès internet. Toujours en prenant soin de ne pas effacer les traces, prenez contact également avec la gendarmerie.

Si vous souhaitez rencontrer réellement une personne dont vous avez fait connaissance sur Internet, il faut savoir, que sans tomber dans la paranoïa, des précautions s'imposent :

- Prenez des mesures pour que votre rencontre se déroule en toute sécurité.
- Même si vous croyez connaître votre ami et que vous pensez qu'il n'est pas « dangereux », il s'agit quand même d'un étranger et vous devriez le traiter ainsi.
- Avant de partir à votre rendez-vous, dites à un ami qui vous rencontrez, à quel endroit a lieu la rencontre et à quelle heure vous prévoyez rentrer.

3 - LE PAIEMENT SUR INTERNET



Si plus de la moitié des internautes n'ont jamais acheté ou initié une commande sur Internet à cause du problème de la sécurité des paiements en ligne, d'autres ignorent certaines règles fondamentales et deviennent les proies des cyber-escrocs.

S'il est impossible de supprimer totalement les risques, il est facile de les réduire. Pour ce faire, il suffit de respecter quelques règles simples et de se montrer un minimum vigilant :

Savoir repérer les sites sécurisés. Le moyen le plus sûr de reconnaître un site sécurisé est l'adresse des pages. Toutes les adresses sécurisées commencent par : ***https:...*** *(**s** pour sécurisé) et sont suivies d'un cadenas.*



Ne fournir son numéro de carte que sur des sites sécurisés.

N'effectuer des achats que sur des sites connus, existant depuis longtemps et bénéficiant d'une bonne réputation, adhérents à la « net-étiquette ».

Eviter les achats à l'étranger, les recours étant très difficiles dans ce cas. Si vous devez absolument effectuer ce type d'achat, essayez de payer à réception et dans tous les cas soyez extrêmement prudents.

Adhérer à un système de paiement par « e-carte ».
Pour effectuer des paiements sécurisés sur Internet, les banques mettent à la disposition de leurs clients des « e-cartes bleues ». A chaque transaction, vous obtenez un numéro de carte à usage unique fourni par votre banque.

4 - QUELQUES ADRESSES DE SITES POUR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

http://www.internetsanscrainte.fr/

http://www.foruminternet.org/

http://ddm.gouv.fr/surfezintelligent/

http://www.securite-informatique.gouv.fr/



Plaquette réalisée par le groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne avec la collaboration du bureau de la communication interministérielle de la préfecture de Tarn-et-Garonne
mars 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MITTERSHEIM
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Tél. 03 87 07 67 04

Monsieur le **Président de la République**,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris

Mittersheim, le 1er février 2022

Monsieur le Président de la République,

La période de campagne électorale nous amène à être sollicité de toute part pour des parrainages afin d'assurer le système démocratique de notre pays. Mais mon constat en est que les maires ne sont considérés uniquement durant cette période ; puis tombent à nouveau dans l'oubli par la suite.

Ainsi, je me permets de vous écrire pour vous faire part de la complexité de la situation à laquelle nous devons faire face. Ma démarche s'inscrit dans ce même principe de parrainage, mais cette-fois de votre part, et envers notre commune. Néanmoins, mon intention première en vous écrivant ce courrier et d'obtenir des réponses concrètes quant à mes nombreuses interrogations.

Je suis le maire d'une petite commune de Moselle 605 habitants : MITTERSHEIM (57). Comme vous le savez, Monsieur le Président, notre conseil municipal est constitué de 15 conseillers dont un maire et trois adjoints dans notre cas. Je tiens à vous préciser que dans le cadre de nos fonctions d'élus, nous gérons également plusieurs budgets annexes en régies communales. Ces régies sont toutes liées à des activités touristiques comme indiqué ci-dessous :

- Un port, avec 32 anneaux pour bateaux de plaisance, une capitainerie, « Euro vélo 5 » avec une halte fluviale équipée (sanitaire, aire de jeux...) favorisant le tourisme fluvestre.
- Un camping municipal doté de 300 emplacements loués, de 150 emplacements journaliers pour tentes et camping-car, et de 10 chalets tous équipés. Situé aux abords d'un étang de plus de 200 hectares, une plage surveillée est mise à disposition pour la baignade et les activités aquatiques.
- Un Centre Nature et Sport (CNS) d'environ 100 lits accueillant des classes vertes sur la journée ou en pension complète, des colonies de vacances et centre aéré d'été, des groupes sportifs. Ces différents séjours, permettent de faire connaitre la faune et la flore, les activités sportives et nautiques (voile, canoé, aviron, sports collectifs et vélo) à un public hétéroclite venant de diverses régions.

La pandémie a eu un impact financier considérable sur cette structure qu'est le Centre Nature et Sport avec notamment l'annulation de tous les séjours scolaires durant l'année 2020 et 2021, laissant ainsi planer le doute sur la reprise des activités d'encadrement scolaire le premier semestre prochain, et sur l'accueil de colonies de vacances durant cet été. Pourtant, il est urgent que le CNS

retrouve une activité normale. En effet, nous enregistrons à ce jour une perte de recettes de plus de 150 000 euros pour 2020, et 90 000 euros pour 2021.

En 2020, La commune de Mittersheim a déjà eu à voter une subvention exceptionnelle de 144 637.34 € du budget principal-vers le budget annexe du CNS.

Pour 2021, à nouveau, une subvention exceptionnelle de 65 000 € a été votée, toutefois, nous n'avions pas connaissance du nouveau confinement à venir. A ce jour, l'équipe municipale est consciente qu'il nous sera impossible de tenir les recettes votées sur le budget primitif de 90 000 €, et espère à peine une recette équivalente à n-1 soit 51 000 €. Ceci engendra à nouveau une perte de 40 000€ **soit 130 000€ de perte prévue pour 2021**. Ces multiples subventions au bénéfice de cette structure, qui accueille la jeunesse de notre région, impactent également les finances de notre commune qui ne cesse de vouloir faire au mieux pour l'ensemble de ces concitoyens.

Je tiens à vous préciser, Monsieur le Président, que j'ai déjà sollicité les services de l'état, que sont la Préfecture et la Sous-préfecture, dès le 5 juin 2020, et cela à multiples reprises. (5/05/2020 ; 12/10/2020 ; 04/05/2021 ; 12/01/2022).

Il m'avait été demandé de faire preuve de patience, eu égard au fait que votre gouvernement venait de voter un décret afin de compenser les pertes subies durant cette crise.

J'ai attendu sagement.

En fin d'année dernière, après une ultime relance, la sous-préfecture m'a signalé que nous ne sommes éligibles à aucune dotation, et que nous ne figurons dans aucune liste de communes ou régies compensées.

Et cela, sans aucune explication à ce jour.

Monsieur le Président, vous nous sollicité pour surmonter cette pandémie, et à chaque moment vous avez pu compter sur le conseil municipal et moi-même, pour protéger nos ainés, aider nos villageois, que ce soit par la fabrication de masques en tissus, la réouverture de nos écoles, la tenue des bureaux de votes, ou encore pour informer les habitants en faisant le relais des dispositions mise en place par l'état.

Aujourd'hui, c'est à notre tour de vous demander une aide.

En effet, vous nous l'aviez ainsi promis : « *personne ne restera au bord de la route durant cette pandémie* », et ce « *quoi il en coute* »

Je vous prie de bien vouloir nous apporter des réponses aux questions suivantes :

- Un employé municipal est-il moins considéré qu'un salarié du privé, puisqu'une commune ne bénéficie pas des mêmes droits qu'une entreprise en ce qui concerne le chômage partiel (pour les régies soumis à la TVA) ?
- Est-il normal, pour une commune, d'arrêter des contrats d'animateurs formés pendant plusieurs années, par manque d'aide de l'état, et donc de mettre ces personnes « sur le bord de la route » ?
- Considérez-vous qu'un Centre Nature et Sport, qui permet aux enfants de toute une région d'apprendre la vie en collectivité, de connaitre la faune et la flore, de faire des activités sportives, et qui offre aussi aux enfants défavorisés ou en difficultés familiales la possibilité de sortir d'un cadre oppressant, est moins important pour-notre société que :
 - Des parkings
 - Une remontée mécanique de ski

- Un cinéma
- Une piscine
- Un office de tourisme
- Un port de plaisance
- Un syndicat scolaire
- Des aérodromes
- Des dépôts d'hydrocarbure, station-service
- Un golf ... ?

Bien que nous ayons alerté les services publics très en amont de notre situation critique (juillet 2020), puis attendus décembre 2021 pour enfin obtenir une réponse qui plus est défavorable ; est-t-il normal que d'autres organismes n'ayant entrepris aucune démarche se voient octroyer une aide ?

Monsieur le Président, si vous considérez que toutes ces interrogations méritent d'être répondues par l'affirmative, alors il me semble m'être trompé sur mon engagement en tant qu'élu local, et me tromper d'autant plus sur le rôle des institutions collectives de notre pays (de la mairie à l'Elysée).

Et si cela vient malheureusement à être le cas, je vous remercierais de me dire ce que vous attendez des représentants de l'Etat que nous sommes, des représentants de la ruralité oubliée, qui pourtant, font la richesse patrimoniale de notre Nation. Quel est notre rôle, notre fonction, notre raison d'être ?

Dans l'attente de votre retour et de connaitre votre point de vue, afin de m'éclaircir sur les décisions à prendre sur le futur de ma commune et de ma fonction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Le maire

Jean Luc HUBER



Le Chef de Cabinet
du Président de la République

N° PDR/CP/BEAR/F013463

Monsieur Jean-Luc HUBER
Maire de Mittersheim
1 RUE DES MESSIEURS
57930 MITTERSHEIM

Paris, le 21 MARS 2022

Monsieur le Maire,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser.

Sensible à votre démarche et à l'évocation de votre témoignage, le Chef de l'État m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de toute l'attention qui a été portée à vos préoccupations relatives à la situation budgétaire de votre commune à la suite des conséquences de la crise sanitaire.

A cet égard, je n'ai pas manqué de signaler votre courrier à Monsieur Joël GIRAUD, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi qu'au préfet de la Moselle, en leur demandant de vous tenir directement informé de la suite qui y sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MITTERSHEIM
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Tél. 03 87 07 67 04

Monsieur le **Président de la République**,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris

Mittersheim, le 21 Décembre 2022

Monsieur le Président de la République,

La période post-électorale étant passée, je me permets de vous réécrire au sujet de la commune de Mittersheim, faisant ainsi suite à mon premier courrier en date du 1 février 2022.

La réponse qui m'avait été alors apportée par Monsieur BLONDEL me laissait entrevoir un espoir, celui d'une écoute attentive d'un représentant de l'Etat.

Hélas, sept mois après la promesse d'une réponse de la part Monsieur GIRAUD, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; ainsi que du Préfet de la Moselle, je suis toujours en attente du moindre signe d'attention.

Les discours nationaux portant sur les problématiques de santé, de sport, de cohésion sociale, de climat et de biodiversité, ne se réaliseront donc pas dans notre ruralité par l'entremise de notre jeunesse qui pouvait bénéficier d'un établissement tel que le nôtre, pourtant si rare dans nos territoires.

21 millions de Français résident dans plus de 30.000 communes rurales, c'est effectivement une part importante de votre électorat.

Lors de votre visite dans la Creuse, en janvier dernier, vous avez affirmé la nécessité de sortir collectivement des discours négatifs à propos du monde rural, indiquant qu'il est nécessaire de « *mettre le paquet* », c'est tout l'objet de ma demande. Nous, petits maires ruraux, vous demandons de tenir vos promesses pré-électorales.

Les collectivités locales ont su démontrer leur capacité à répondre aux défis économiques posés par la crise sanitaire sans même y être préparés, notamment à travers des outils de soutien contracycliques à l'activité, prouvant leur capacité de résilience. Ainsi, nous avons répondu à votre appel à être « en première ligne » lors de cette crise sans précédent. Je vous demande aujourd'hui d'être à votre tour à la hauteur de nos efforts.

Cette crise aurait dû être l'occasion de réinterroger les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Vous avez en effet exprimé le souhait d'ouvrir « *une page nouvelle donnant des libertés*

et des responsabilités inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies » lors de votre allocution du 14 juin 2020. Cette délégation de compétence ne pourra pas s'effectuer sans un appui fort et concret des services de l'Etat.

L'attention que vous pourriez être amené à apporter à notre commune, pourrait être un symbole fort d'une reconnaissance de votre part des enjeux et difficultés qui traversent la ruralité en France.

Mais à l'heure où je vous écris, je me pose deux questions :

- Nous, élus, de tout niveau de Maire à Président, sommes-nous destinés à gouverner ou sommes-nous dirigés par les techniciens de l'Etat ?

- Sommes-nous uniquement dans une période de communication sans suite, pour faire patienter et calmer les revendications ?

La seule réponse que j'entrevois, si nous maires, dernier maillon de l'exécutif, perdons notre motivation...comment pourrions-nous travailler tous ensemble, au service des Français et de la France lors des futures périodes de crise qui se profilent à l'horizon de 2023...

Dans l'espoir d'une réponse ou d'une attention de l'ensemble de vos collaborateurs, veuillez agréer, monsieur le Président de la république, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire

Jean Luc HUBER



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 20 FEV. 2023

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez souhaité m'adresser.

Particulièrement sensible aux raisons ayant guidé votre démarche, je vous en remercie vivement.

Convaincu que votre engagement d'élu local fait honneur à notre pays, je tenais à vous assurer en premier lieu de ma pleine et entière reconnaissance pour les maires qui, comme vous, ont à cœur de servir la République.

Durant la crise de Covid-19, il est exact que les services de l'État ont pu largement compter sur l'ensemble des élus locaux afin d'organiser la vie commune et apporter des solutions concrètes pour les Français. Pleinement conscient de la situation actuelle des collectivités territoriales, souvent au cœur des crises qui secouent la nation, en particulier présentement celle liée à la hausse des coûts de l'énergie, j'ai fait le choix d'apporter un soutien massif et immédiat sans précédent à travers la loi de finances pour 2023.

Vous le soulignez, la décentralisation a souvent occasionné un partage des compétences entre l'État et les collectivités, sans un réel transfert de celles-ci. Lors de mon déplacement à Château Gontier le 10 octobre dernier, j'ai souhaité que s'ouvre un nouveau chapitre de la décentralisation. Il nous faut repenser notre conception collective afin d'obtenir un nouvel équilibre dans la répartition des compétences et leurs financements.

Vos préoccupations ont par ailleurs été rappelées à Madame Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

.../...

Monsieur Jean-Luc HUBER
Maire de Mittersheim
1 RUE DES MESSIEURS
57930 MITTERSHEIM

Soyez certain que je me tiendrai toujours aux côtés des élus de notre pays afin de leur assurer les meilleures conditions d'exercice de leurs mandats, au service des Français, par le biais de mesures concrètes et adaptées à la réalité de chaque territoire.

Vous renouvelant ma considération pour votre engagement au service de vos administrés, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Au revoir,
Emmanuel

Emmanuel MACRON

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Monsieur Jean-Luc HUBER
Maire
1 Rue des Messieurs
57930 Mittersheim

Paris, le 11 OCT. 2023

Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance des courriers adressés par vos soins au Président de la République, puis des compléments transmis à mes équipes concernant le financement de votre Centre nature et sport.

Il ne m'a pas échappé que cet équipement constitue un élément d'attractivité fort pour votre commune, notamment en matière touristique et pédagogique, eu égard à la fonction qu'il remplit vis-à-vis des publics scolaires. Aussi, je comprends que vous ayez tenu à sauver cet établissement fermé au public durant la pandémie du Covid-19.

Pour autant, l'État ne saurait compenser, *a posteriori*, une dépense engagée par une collectivité territoriale. Je suis donc au regret de ne pouvoir réserver une suite favorable à votre demande.

Sachez néanmoins que la commune de Mittersheim pourra émarger à d'autres dispositifs portés par l'État, tels que le fonds vert ou le programme « Villages d'avenir ». Dans l'hypothèse où vous engageriez des démarches en ce sens, nous prendrions soin de les instruire avec la plus grande bienveillance.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Vraiment désolée de ne pouvoir vous accompagner sur cette demande mais d'autres dispositifs devraient permettre de vous accompagner sur de nouveaux projets – Au plaisir – Bien à vous –

D. Faure

Dominique FAURE

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MITTERSHEIM
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
57930 FÉNÉTRANGE
Tél. 03 87 07 67 04

Madame la Ministre déléguée chargée des
Collectivités territoriales et de la Ruralité

Mittersheim, le 20 décembre 2023

Madame la Ministre,

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre réponse à nos différents courriers, ainsi qu'à votre nouvelle équipe pour avoir conclu le dossier entamé le 1er février 2022.

Je ne saurais dissimuler ma grande déception quant à l'issue de ce dossier, une déception que je partagerai avec les habitants du village dans le bulletin municipal. Ce partage se fera à travers la publication des courriers adressés au Président de la République ainsi que des explications fournies.

Permettez-moi néanmoins de vous faire part de trois remarques importantes :

L'emploi du terme "a posteriori" pour justifier l'incapacité de l'État à compenser les dépenses encourues par notre collectivité est inapproprié. En effet, nous avons immédiatement signalé nos difficultés dès leur apparition, en alertant le préfet de la Moselle en mai 2021, puis le Président de la République en février 2022.

D'autre part, notre participation à d'autres dispositifs s'annonce difficile car les pertes subies par notre commune nous empêcheront de couvrir le solde requis pour entreprendre une nouvelle opération.

Enfin, le dernier point suscite ma plus vive préoccupation. Lors de mes visites aux portes du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales en qualité de représentant de l'État, l'accès m'a été refusé à l'entrée, me privant ainsi de la possibilité de rencontrer un responsable pour simplement considérer ma visite, sans même aborder ma requête. Cette situation reflète de manière saisissante la distance entre l'État et nos services locaux. Je n'ose imaginer les réactions de mes concitoyens si une telle attitude était adoptée dans notre mairie.

J'espère que nous aurons à l'avenir les ressources financières nécessaires pour initier des projets bénéfiques pour notre territoire rural et le bien-être de ses habitants. J'ai bien noté votre attention et le soutien que vous apporterez à l'instruction de ces initiatives.

Veuillez, agréer madame la Ministre, mes salutations les plus distingués et mes meilleurs vœux pour 2024.

Le Maire

Jean Luc HUBER

MAIRIE DE MITTERSHEIM
MOSELLE

HABITAT

France Rénov' : votre allié contre les arnaques à la rénovation !

Rénover pour plus de confort et d'économies, mais attention aux arnaques ! L'Espace Conseil France Rénov' de la CCSMS est là pour garantir la concrétisation de votre projet en toute sérénité.



Face aux nombreuses arnaques, la CCSMS a mis en place **un Espace Conseil France Rénov' dans ses locaux** pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation. Cet espace propose **une assistance gratuite et neutre** pour aider les propriétaires grâce :

- **Conseils personnalisés sur les aides disponibles et techniques à mettre en oeuvre ;**
- **Vérification de la validité et de la cohérence des devis ;**
- **Conseils pour la sollicitation des aides financières ;**
- **Propositions d'entreprises locales et qualifiées.**

Prenez rendez-vous avec la conseillère France Rénov' par téléphone au 03 87 25 89 90 ou en ligne : sarrebourg.reservio.com. Les entretiens sont réalisés – sur rendez-vous uniquement – **dans les locaux de la CCSMS, 3 Terrasse Normandie à Sarrebourg**

COHÉSION SOCIALE

France Services : vers une accessibilité renforcée

Besoin d'un accompagnement numérique pour refaire vos papiers d'identité, déclarer vos impôts, demander une aide ou préparer votre retraite ? La conseillère France Services de la CCSMS vous aide dans vos démarches !



La **France Services Multisites de Sarrebourg Moselle Sud** est un guichet unique qui combine un accueil physique et un accompagnement numérique. Il regroupe en un même lieu plusieurs services publics : *le Ministère de l'Intérieur, la MSA, La Poste, le Ministère de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques, la CPAM, la CAF, la CARSAT et le Pôle Emploi.*

Ouvert **5 jours par semaine sur une amplitude de 24h**, la CCSMS a créé une France Services Multisites pour faciliter l'accès à ce service à l'ensemble de ses habitants. Ainsi, 6 antennes ont ouvert leurs portes le 7 juin 2022 sur le territoire intercommunal.

Plus d'informations :
franceservices@cc-sms.fr
06 79 71 71 61

Pôle Déchets : Calendrier de ramassage 2024

Ordures Ménagères les mardis, Tri Sélectif les vendredis, une semaine sur deux.

JANVIER		
1	Lundi	
2	Mardi	
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	
6	Samedi	
7	Dimanche	
8	Lundi	
9	Mardi	OM
10	Mercredi	
11	Jeudi	
12	Vendredi	TRI
13	Samedi	
14	Dimanche	
15	Lundi	
16	Mardi	
17	Mercredi	
18	Jeudi	
19	Vendredi	
20	Samedi	
21	Dimanche	
22	Lundi	
23	Mardi	OM
24	Mercredi	
25	Jeudi	
26	Vendredi	TRI
27	Samedi	
28	Dimanche	
29	Lundi	
30	Mardi	
31	Mercredi	

FEVRIER		
1	Jeudi	
2	Vendredi	
3	Samedi	
4	Dimanche	
5	Lundi	
6	Mardi	OM
7	Mercredi	
8	Jeudi	
9	Vendredi	TRI
10	Samedi	
11	Dimanche	
12	Lundi	
13	Mardi	
14	Mercredi	
15	Jeudi	
16	Vendredi	
17	Samedi	
18	Dimanche	
19	Lundi	
20	Mardi	OM
21	Mercredi	
22	Jeudi	
23	Vendredi	TRI
24	Samedi	
25	Dimanche	
26	Lundi	
27	Mardi	
28	Mercredi	
29	Jeudi	

MARS		
1	Vendredi	
2	Samedi	
3	Dimanche	
4	Lundi	
5	Mardi	OM
6	Mercredi	
7	Jeudi	
8	Vendredi	TRI
9	Samedi	
10	Dimanche	
11	Lundi	
12	Mardi	
13	Mercredi	
14	Jeudi	
15	Vendredi	
16	Samedi	
17	Dimanche	
18	Lundi	
19	Mardi	OM
20	Mercredi	
21	Jeudi	
22	Vendredi	TRI
23	Samedi	
24	Dimanche	
25	Lundi	
26	Mardi	
27	Mercredi	
28	Jeudi	
29	Vendredi	
30	Samedi	
31	Dimanche	

AVRIL		
1	Lundi	
2	Mardi	OM
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	TRI
6	Samedi	
7	Dimanche	
8	Lundi	
9	Mardi	
10	Mercredi	
11	Jeudi	
12	Vendredi	
13	Samedi	
14	Dimanche	
15	Lundi	
16	Mardi	OM
17	Mercredi	
18	Jeudi	
19	Vendredi	TRI
20	Samedi	
21	Dimanche	
22	Lundi	
23	Mardi	
24	Mercredi	
25	Jeudi	
26	Vendredi	
27	Samedi	
28	Dimanche	
29	Lundi	
30	Mardi	OM

MAI		
1	Mercredi	
2	Jeudi	
3	Vendredi	TRI
4	Samedi	
5	Dimanche	
6	Lundi	
7	Mardi	
8	Mercredi	
9	Jeudi	
10	Vendredi	
11	Samedi	
12	Dimanche	
13	Lundi	
14	Mardi	OM
15	Mercredi	
16	Jeudi	
17	Vendredi	TRI
18	Samedi	
19	Dimanche	
20	Lundi	
21	Mardi	
22	Mercredi	
23	Jeudi	
24	Vendredi	
25	Samedi	
26	Dimanche	
27	Lundi	
28	Mardi	OM
29	Mercredi	
30	Jeudi	
31	Vendredi	TRI

JUIN		
1	Samedi	
2	Dimanche	
3	Lundi	
4	Mardi	
5	Mercredi	
6	Jeudi	
7	Vendredi	
8	Samedi	
9	Dimanche	
10	Lundi	
11	Mardi	OM
12	Mercredi	
13	Jeudi	
14	Vendredi	TRI
15	Samedi	
16	Dimanche	
17	Lundi	
18	Mardi	
19	Mercredi	
20	Jeudi	
21	Vendredi	
22	Samedi	
23	Dimanche	
24	Lundi	
25	Mardi	OM
26	Mercredi	
27	Jeudi	
28	Vendredi	TRI
29	Samedi	
30	Dimanche	

JUILLET		
1	Lundi	
2	Mardi	
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	
6	Samedi	
7	Dimanche	
8	Lundi	
9	Mardi	OM
10	Mercredi	
11	Jeudi	
12	Vendredi	TRI
13	Samedi	
14	Dimanche	
15	Lundi	
16	Mardi	
17	Mercredi	
18	Jeudi	
19	Vendredi	
20	Samedi	
21	Dimanche	
22	Lundi	
23	Mardi	OM
24	Mercredi	
25	Jeudi	
26	Vendredi	TRI
27	Samedi	
28	Dimanche	
29	Lundi	
30	Mardi	
31	Mercredi	

AOUT		
1	Jeudi	
2	Vendredi	
3	Samedi	
4	Dimanche	
5	Lundi	
6	Mardi	OM
7	Mercredi	
8	Jeudi	
9	Vendredi	TRI
10	Samedi	
11	Dimanche	
12	Lundi	
13	Mardi	
14	Mercredi	
15	Jeudi	
16	Vendredi	
17	Samedi	
18	Dimanche	
19	Lundi	
20	Mardi	OM
21	Mercredi	
22	Jeudi	
23	Vendredi	TRI
24	Samedi	
25	Dimanche	
26	Lundi	
27	Mardi	
28	Mercredi	
29	Jeudi	
30	Vendredi	
31	Samedi	

SEPTEMBRE		
1	Dimanche	
2	Lundi	
3	Mardi	OM
4	Mercredi	
5	Jeudi	
6	Vendredi	TRI
7	Samedi	
8	Dimanche	
9	Lundi	
10	Mardi	
11	Mercredi	
12	Jeudi	
13	Vendredi	
14	Samedi	
15	Dimanche	
16	Lundi	
17	Mardi	OM
18	Mercredi	
19	Jeudi	
20	Vendredi	TRI
21	Samedi	
22	Dimanche	
23	Lundi	
24	Mardi	
25	Mercredi	
26	Jeudi	
27	Vendredi	
28	Samedi	
29	Dimanche	
30	Lundi	

OCTOBRE		
1	Mardi	OM
2	Mercredi	
3	Jeudi	
4	Vendredi	TRI
5	Samedi	
6	Dimanche	
7	Lundi	
8	Mardi	
9	Mercredi	
10	Jeudi	
11	Vendredi	
12	Samedi	
13	Dimanche	
14	Lundi	
15	Mardi	OM
16	Mercredi	
17	Jeudi	
18	Vendredi	TRI
19	Samedi	
20	Dimanche	
21	Lundi	
22	Mardi	
23	Mercredi	
24	Jeudi	
25	Vendredi	
26	Samedi	
27	Dimanche	
28	Lundi	
29	Mardi	OM
30	Mercredi	
31	Jeudi	

NOVEMBRE		
1	Vendredi	
2	Samedi	TRI
3	Dimanche	
4	Lundi	
5	Mardi	
6	Mercredi	
7	Jeudi	
8	Vendredi	
9	Samedi	
10	Dimanche	
11	Lundi	
12	Mardi	OM
13	Mercredi	
14	Jeudi	
15	Vendredi	TRI
16	Samedi	
17	Dimanche	
18	Lundi	
19	Mardi	
20	Mercredi	
21	Jeudi	
22	Vendredi	
23	Samedi	
24	Dimanche	
25	Lundi	
26	Mardi	OM
27	Mercredi	
28	Jeudi	
29	Vendredi	TRI
30	Samedi	

DECEMBRE		
1	Dimanche	
2	Lundi	
3	Mardi	
4	Mercredi	
5	Jeudi	
6	Vendredi	
7	Samedi	
8	Dimanche	
9	Lundi	
10	Mardi	OM
11	Mercredi	
12	Jeudi	
13	Vendredi	TRI
14	Samedi	
15	Dimanche	
16	Lundi	
17	Mardi	
18	Mercredi	
19	Jeudi	
20	Vendredi	
21	Samedi	
22	Dimanche	
23	Lundi	
24	Mardi	OM
25	Mercredi	
26	Jeudi	
27	Vendredi	TRI
28	Samedi	
29	Dimanche	
30	Lundi	
31	Mardi	

Numéros & Horaires

Mairie de Mittersheim

Permanence mardi et vendredi de 16h à 18h.
mittersheim@orange.fr
mittersheim.fr

Secrétariat
Christelle VOINOT
03 87 07 67 04

Maire
Jean-Luc Huber
06 08 05 17 10

1e Adjointe
Valérie Kremeur
07 68 52 62 63

2e Adjoint
Thierry Killian
06 86 25 69 47

3e Adjoint
Benoît Hermann
07 71 71 25 21

URGENCES

Sapeurs-Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Gendarmerie / Police : **17**
Urgences n°Européen : **112**

Secours pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

Médecin Dr Krantz Bletterer : **03 87 07 60 33**

Cabinet Infirmier Laura Wickersheim : **06 15 95 26 32**

Agence Postale*

Horaires d'ouverture :

Lundi :	09h00 - 11h30
Mardi :	09h00 - 11h30
Jeudi :	09h00 - 11h30
Vendredi :	09h00 - 11h30
Samedi :	09h00 - 11h00

03 87 07 67 00

** réouverte depuis le 22 janvier 2024*



Impression: **PRINTEUR.FR**
Conception et mise en page: MAIRIE DE MITTERSHEIM